



CHARTE D'ENGAGEMENT POUR L'ACCESSIBILITE

Objectif de la charte

Cette charte vise à affirmer l'engagement du centre de formation Sentinel Formation en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les formations préparant aux métiers de la sécurité, conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

Nos Principes Fondamentaux

- L'égalité d'accès à la formation est un droit fondamental.
- La diversité, y compris celle des situations de handicap, est une richesse.

- Adapter notre pédagogie et nos pratiques permet à chacun de se former, d'évoluer et d'exercer un métier exigeant en toute légitimité.

Nos Engagements

1. Accessibilité physique et matérielle

- Assurer l'accès aux bâtiments et salles de formation aux personnes à mobilité réduite.
- Mettre à disposition du mobilier, des outils et des supports pédagogiques adaptés.

2. Aménagements pédagogiques

- Adapter les parcours de formation selon les besoins spécifiques des stagiaires : temps de formation, modalités d'évaluation, supports écrits ou visuels.
- Proposer des modalités d'accompagnement individualisé tout au long du parcours.

3. Nomination d'un référent handicap

- Un référent handicap est désigné pour accueillir, écouter et accompagner les stagiaires concernés.
- Il coordonne les aménagements nécessaires en lien avec l'équipe pédagogique et les partenaires spécialisés (MDPH, Agefiph, Cap Emploi...).

4. Formation et sensibilisation de l'équipe

- Former les intervenants et personnels administratifs à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Sensibiliser les apprenants à la notion de handicap visible ou invisible.

5. Suivi, évaluation et amélioration continue

- Recueillir les besoins en amont et en cours de formation.
- Évaluer la satisfaction des apprenants concernés.
- Mettre à jour les pratiques pour garantir une amélioration continue de l'accessibilité.

Engagement de la direction

Nous, responsables du centre de formation Sentinel Formation, nous engageons à mettre en œuvre cette charte et à promouvoir l'égalité des chances pour tous nos stagiaires, notamment ceux en situation de handicap, dans l'accès, le suivi et la réussite des formations aux métiers de la sécurité.

Fait à Montreuil le XX/XX/XXX

Le président